

**Pièces à joindre pour tout maître nouvellement recruté**

(Cocher les pièces jointes au dossier)

DOSSIER DU :

Suppléant

Nouveau délégué auxiliaire

ETABLISSEMENT :

.....  
.....  
.....

RNE : .....

DISCIPLINE : .....

NOM : .....

PRENOM : .....

N° sécurité sociale (obligatoire) : ...../...../...../...../...../...../...../...../.....

➤ **Dossier financier**

(Pièces justificatives comptables obligatoires pour la mise en paiement)

- Une fiche d'identification (annexe 7).\*\*\*
- Photocopie **lisible** de la carte vitale ou attestation où figure le N° INSEE(NIR) ; **le numéro personnel doit être lisible**.\*\*\*
- Un R.I.B. **original** \*\*\***mentionnant le nom d'usage de l'enseignant**

\*\* Pièces indispensables à la décision de recrutement : à envoyer en priorité en début d'année

\*\*\* Pièce indispensable à la prise en charge financière

**Attention : Recrutement** des enseignants étrangers hors Union européenne **seulement** après constitution d'un dossier de dérogation à la condition de nationalité **et** accord du service académique.

<sup>1</sup> La liste des médecins agréés par département est accessible via le site de l'académie de Grenoble, au sein de la rubrique « personnels de l'académie », ou sur : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et->

**NB :** Les pièces incomplètes ou mal remplies seront retournées à l'établissement et généreront des retards de prise en charge des maîtres.

➤ **Dossier administratif**

(Pièces constitutives administratives obligatoires pour la création du dossier EN)

- Copie des diplômes dans la discipline de recrutement\*\*  
Le niveau des diplômes étrangers doit être préalablement validé par l'ENIC NARIC France du centre international d'Etudes Pédagogiques (coordonnées sur le site de l'Académie)
- Une attestation sur l'honneur relative au non engagement et aux mesures disciplinaires (annexe 9).\*\*
- Questionnaire pour le SFT **intégralement complété, si demande de SFT. A défaut, la prise en charge ne peut être effectuée** (annexe 8).
- Copie du livret de famille : page des époux et des enfants.\*\*  
Copie de la convention de PACS.\*\*
- Copie d'une pièce d'identité et/ou copie de la carte de séjour en cours de validité mentionnant l'autorisation de travailler pour le recrutement d'un ressortissant hors de l'Union européenne.\*\*
- Un certificat médical\*\* d'un praticien assermenté<sup>1</sup> de médecine générale datant de moins de trois mois (cf. certificat joint à la circulaire de rentrée).
- Un curriculum vitæ\*\* détaillé, daté et signé par l'intéressé qui précisera les adresses exactes des établissements où il a enseigné, ainsi que les périodes d'exercice, et l'horaire hebdomadaire assuré sur l'horaire dû. Le CV devra également faire mention des autres contrats de travail effectués y compris dans un cadre de droit privé.
- Certificat de position militaire ou copie du livret militaire (les dates "arrivée au corps" et "rayé des contrôles" devront apparaître lisiblement).